



Lettre d'informations municipale

N° 5
Décembre 2023

Mairie de Saint-Groux
1 place de la mairie
16230 SAINT-GROUX
Tél 05 45 20 38 65
mairie.saintgroux@wanadoo.fr
Mardi matin, jeudi matin
Permanence d'élus vendredi matin

Vous pouvez aussi retrouver cette newsletter sur le site internet de la commune :

<http://www.saint-groux.fr/>

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Chers habitants de Saint-Groux

Après un été presque torride, nous voilà entourés d'eau de part et d'autre. Ne nous plaignons pas, car l'eau est précieuse, l'eau c'est la vie !

Cette année, nous avons enregistré deux naissances mais aussi la disparition de cinq membres de notre commune. Nous adressons à nouveau toute notre amitié aux familles endeuillées. Je souhaite rendre hommage à Jacqueline. Notre Doyenne, Madame Péraud, la mémoire de la commune, est arrivée à l'âge de 6 ans. Orpheline, elle a été adoptée par un couple sans enfant et elle a vécu 90 ans dans notre joli village.

De nouveaux habitants se sont installés depuis peu dans leur maison chemin de l'ouche. Nos logements communaux ont également accueilli de nouvelles personnes. Nous leur souhaitons la bienvenue à tous.

Notre conseil municipal et moi-même avançons main dans la main pour protéger, faire évoluer notre patrimoine et apporter bien être et sécurité à tous selon nos moyens. C'est important, surtout lorsqu'on voit ce qui se passe autour de nous.

L'année 2023 n'est pas marquée par de gros investissements communaux. Il a été question simplement de continuer à entretenir notre village. Pour 2024, quelques projets sont en cours de réflexion, avec notamment, une sécurité de la route départementale 361 venant de Chateaufrenaud. La réfection de la digue du grand guin et la continuité de celle des routes communales sont également prévues.

Mes plus sincères vœux d'amitié, de fraternité, de solidarité. Je vous souhaite d'être entourés de vos familles et de vos proches pour partager ces fêtes de fin d'année.

Sigrid FAURE

Mairie

La mairie sera fermée du 26 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclus. Réouverture jeudi 4 janvier à 9h.

INVITATION - Cérémonie des vœux 2024

Les administrés sont conviés le dimanche 7 janvier 2024 à la salle du braconnier à 16h00.

Le pot de l'amitié et la galette seront servis à l'issue des vœux.

Travaux communaux du service technique

Notre agent technique a réalisé des travaux d'aménagement au jardin chemin de l'ouche, lieu où se trouve les cabanes pour les enfants, y en rajoutant des tables et bancs. Un espace agréable et convivial que chacun peut en bénéficier.

A l'heure où il est utile de faire attention aux dépenses énergétiques, des travaux d'économie d'énergie ont été réalisés dans les locaux de la mairie tout simplement en isolant les combles et remplacer les radiateurs.

Travaux de réfection de la voirie communale

Au même titre que l'an passé et grâce à l'aide départementale, des travaux d'entretien de voirie communale ont été réalisés sur le chemin de l'ouche et une partie de la voie de la réserve pour la somme prévisionnelle de 13 000 euros (avance de la somme totale en attendant la subvention)

Repas des aînés

Il y a toujours une première fois dans la vie de chacun, et voilà 65 ans ça veut dire : que vous recevez dans votre boîte aux lettres une invitation particulière. Qu'elle est-elle ? Vous pouvez désormais participer aux repas des aînés ! Comment doit-on réagir : oh là, là ça y est j'ai pris un coup de vieux ! Non, plutôt voici une nouvelle période de ma vie, faites mon Dieu que j'en savoure chaque moment avec ma famille, mes amis et mes voisins. Et mes voisins je suis heureuse de les retrouver ce dimanche 19 Novembre autour d'un bon repas que nous a concocté le traiteur Stéphane Dumont et son équipe. C'est toujours très convivial de se réunir et de festoyer, surtout à St-Groux. D'ailleurs notre Sénatrice Nicole Bonnefoy ne rate pas ce rendez-vous qu'elle apprécie particulièrement. Ici tout le monde se connaît ou presque, certains nouveaux habitants n'ont pas encore montré le bout de leur nez, dommage !!! pour eux. Mais les 37 participants (il n'y avait pas que des retraités) ont beaucoup ri et partagé, le fruit d'une bonne journée parce que vieillir ensemble ce n'est pas ajouter des années à la vie, mais de la vie aux années.

Zones d'accélération des Énergies renouvelables

La loi Accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 décline l'actualisation de la Stratégie Française Énergie Climat, feuille de route collective de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle renforce le rôle des territoires dans la planification des énergies renouvelables avec la déclinaison régionale des objectifs énergétiques nationaux et la création des comités régionaux de l'énergie (CRE) instaurée dès la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et la création des zones d'accélération des énergies renouvelables. L'article 15 de la loi APER demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. L'intérêt de définir ces zones pour une commune est d'affirmer son implication dans la lutte contre le changement climatique, les développeurs sont incités à se diriger vers ces zones qui laissent présager une bonne acceptabilité locale du projet, des dispositifs de soutien peuvent prévoir des incitations économiques (non connues à ce jour). Il s'agit d'une démarche ascendante, les communes sont à l'initiative de définition de zones d'accélération (ZAE nR), avec l'appui de leur EPCI.

Fermeture du réseau cuivre

La commune fait partie du lot N°2 de fermeture du réseau cuivre, dont la fermeture technique interviendra **en janvier 2026**.

A cette date, tous les utilisateurs (Internet et téléphone) de cet ancien réseau devront avoir migré sur l'une ou l'autre des technologies disponibles (la fibre, les réseaux très haut débit mobile et le satellite). Les opérateurs proposeront une offre spécifique pour les personnes qui n'ont que le téléphone.

Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

Renseignements

L'instructeur du service urbanisme de la Communauté de communes Cœur de Charente se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous renseigner.

En complément, plusieurs outils et structures ressources peuvent vous aider pour la constitution de votre dossier de demande d'urbanisme.

Vous souhaitez faire construire, restaurer, transformer une habitation et vous vous interrogez sur sa qualité architecturale, son intégration dans l'environnement, son confort d'usage et ses performances énergétiques, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Charente met à votre disposition :

- un architecte qui vous aidera à formuler vos exigences fonctionnelles et esthétiques :
- un conseiller énergie vous conseillera
- une paysagiste qui pourra compléter les avis en vous donnant des idées sur l'intégration paysagère de votre habitation

Le CAUE est une association issue de la loi sur l'architecture, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il dispense des conseils gratuits sur tous les projets en rapport avec ces thèmes.

Les permanences de l'architecte et des conseillers énergie se tiennent deux fois par mois à la Communauté de communes Cœur de Charente – siège de Mansle, Av Paul Mairat, 16230 Mansle. Pensez à prendre RDV auprès du service urbanisme de la Communauté de communes : 05 45 20 51 45

Instructions :

Le service instructeur urbanisme de la communauté de communes cœur de charente, assure, pour le compte des communes disposant d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale), les missions suivantes :

- Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire)
- Conseils et étude de faisabilité sur des projets de travaux portés par des particuliers et/ou des professionnels
- Gestion foncière et immobilière, notamment par le biais de la mise en œuvre des procédures de préemption et d'expropriation

Un usager peut déposer en ligne sa demande d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable de Travaux, Certificat d'Urbanisme...). Toutes les communes sont en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme, appelé dispositif de Saisine par Voie Electronique (SVE).

<https://sve-coeurdecharente.sirap.fr/#/communesList>

Ce service est destiné aux particuliers, ainsi qu'aux professionnels (notaires, constructeurs, architectes ...) et offre

Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée et sans frais ;

Une aide à la saisie des formulaires (« CERFA ») et un pré-contrôle de la qualité / complétude des données ;

Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés ;

Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

Guide conseil sur les bâtiments agricoles

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Charente, vient d'éditer un guide conseil sur les bâtiments agricoles. Sous forme de fiches pratiques pour les agriculteurs et les constructeurs, l'objectif est d'aider à intégrer les constructions agricoles dans le paysage charentais et à optimiser l'usage des sols.

En intégrant ces recommandations en avant des projets, leur aboutissement devrait être facilité (exemple : permis de construire). Ce guide conseil est disponible pour consultation en mairie.

Collecte des déchets

Ramassage les jeudis matin, à sortir la veille. ***Vous trouverez ci-joint le calendrier 2024.***

DÉCHETS ALIMENTAIRES : BIENTÔT LE TRI POUR TOUS !

Les déchets alimentaires représentent un quart des déchets organiques jetés dans les sacs noirs. La loi de transition énergétique rend obligatoire le tri à la source de ces biodéchets. Composter va devenir un geste de tri incontournable pour réduire vos sacs noirs.

Ainsi, la réglementation a défini qu'au 1er janvier 2024, le tri des déchets alimentaires sera obligatoire pour tous, au même titre que le tri des emballages recyclables.

Composter ses déchets alimentaires et produire du compost est une pratique véritablement écologique à la portée des habitants qui disposent d'un endroit où installer un composteur.

Vous disposez d'un jardin et vous n'avez pas de composteur ?

Vous pouvez obtenir gratuitement votre premier composteur de 400 litres plastique en le réservant auprès de votre mairie.

Calitom met à votre disposition des guides en téléchargement sur www.calitom.com/Réduire/Compostage ou les tutos vidéos en ligne sur « Comment composter ses déchets » et « Comment utiliser son compost » dans la rubrique « Je composte mes déchets ».

De plus, les règles de dotation en bacs pour les usagers vont évoluer. Actuellement, les usagers qui souhaitent s'équiper de bacs individuels le font à leur charge, soit par des achats dans le commerce, soit par le biais des communes ou communautés volontaires dans le cadre de commandes groupées organisées.

Le nouveau schéma de collecte prévoit qu'à terme Calitom dote gratuitement les usagers en bacs individuels pour la collecte sélective et les ordures ménagères, courant 2025 pour le territoire Coeur de Charente.

France service

France service est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches au quotidien avec 9 partenaires. Le point le plus proche d'Aunac est Mansle. D'autres points existent, vous pouvez les retrouver sur france-services.gouv.fr

L'espace Arc en Ciel - 21 rue Martin - Mansle 16230 Mansle-les-Fontaines propose ce service avec 9 partenaires nationaux tels que Pôle emploi, l'Assurance Maladie, la MSA, la CAF, les impôts, l'ANTS, l'assurance retraite, l'URSSAF.

Les Permanences Du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Emmabus - Espace France Services itinérant

Le dispositif EMMABUS (espace itinérant d'accès aux droits et aux services d'Emmaüs Ruffec) est déployé depuis début juillet sur notre territoire (Val de Charente et Cœur de Charente) Pour une aide, en toute confidentialité, sur votre dossier, un conseil, ou tout simplement l'accès libre à un ordinateur, retrouvez tous ces services près de chez vous.

Tusson – le mardi de 9h30 -12h30 / 13h30-15h30 semaine impaire

Saint Amant de Boixe – le mercredi de 9h30 – 12h30 / 13h30-15h30 semaine paire

Valence - le jeudi de 9h30 – 12h30 semaine impaire

Contact : Pascal Bonnefoy 06 31 39 25 18

Centre des finances publiques -Rappel

Pour toutes questions ou informations impôts, vous pouvez :

-Vous adresser à France service situé au 21 de la rue martin à Mansle ou l'on pourra vous renseigner.

- Vous rendre ou téléphoner au SIP d'Angoulême 1, rue de la combe à SOYAUX

Tel 05 45 97 57 00 Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00

-Vous connecter sur le portail Impôts.gouv.fr pour interroger votre compte ou prendre rendez-vous avec le service compétent.

Pour toutes questions ou informations collectivités locales (cantines - garderie - loyers...), vous pouvez vous adresser au Service de gestion comptable de Ruffec : 5 BD des Grands Rocs - 16700 Ruffec - Tél 05 45 30 77 80 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8H45 à 12H00

Recensement des jeunes de 16 ans

Etape 1 : Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux, pense à ta carte d'identité et ton livret de famille, un numéro de téléphone et adresse mail.

Etape 2 : L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver précieusement. Il te sert de justificatif.

Etape 3 : dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr avec l'adresse mail que tu as donnée au moment du recensement.

Renseignements en mairie

Association la Gratulphienne

Nous avons le plaisir de vous informer que l'association « La Gratulphienne » reprend ses activités avec un nouveau bureau :

Président : Jean-Christophe Melon

Vice Présidente : Anne-Laure Faure

Trésorière : Catherine Faure

Trésorier adjoint : Eric Girard

Secrétaire : Camille Bos

Secrétaire adjoint : Anthony Cordeau

Venez nous rejoindre pour dynamiser notre village, partager vos talents (tout le monde en a), pour le bien vivre ensemble. Nous vous ferons parvenir notre agenda.

Catherine FAURE

Téléthon

L'association « La Gratulphienne » a organisé une randonnée en faveur du Téléthon. La météo a été favorable aux 19 personnes qui ont participé à cette randonnée de 1h30, avec les pluies intenses de ces derniers jours le circuit a été modifié. Mais les courageux marcheurs ont été récompensés à leur arrivée avec au choix : un chocolat chaud ou du vin chaud ainsi du pain d'épice préparés par André.

Merci aux généreux donateurs qui ont permis de faire un don de 345 € pour le Téléthon. L'association vous dit à l'année prochaine.

Catherine FAURE

Noël des enfants

Le Père Noël avait envoyé une invitation aux enfants de Saint Groux, annonçant son passage en ce dimanche 17 décembre à la maison du Ruisseau des Iles. Petits et grands ont partagé un goûter avant l'arrivée du grand-père à la barbe blanche, s'il a effrayé les plus petits, la majorité des enfants étaient ravis de recevoir un cadeau et ils se sont empressés de découvrir le précieux présent. Le moment a été immortalisé en photos avant de poursuivre le partage des friandises et des conversations. Le Père Noël a laissé les cadeaux des petits absents à la mairie ils pourront être récupérés aux heures d'ouverture de celle-ci. A tous Joyeux Noël de la part des membres de l'association 'La Gratulphienne'.

Catherine FAURE

Cette lettre d'informations a été rédigée et mise en page par nos soins – mairie de Saint-Groux